



DECISION DU MAIRE

N° DM2023-32

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210104055-20230918-DM2023-32-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2023

Objet : Avenant n° 1 au contrat de location du garage situé « Place des Anciens Combattants », loué à M. COCHET Didier et à Mme CLAIN Marie-Josée

Monsieur le Maire de la Commune de Servas (Ain),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2022-34 du 1^{er} septembre 2022 modifiant la délibération DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant que :

- Le bailleur et les locataires ont signé, le 02 mars 2015, un contrat de location pour un garage situé « Place des Anciens Combattants » 01960 SERVAS », prenant effet le 01/03/2015 ;
- La révision du loyer est fixée au 1^{er} juillet de chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre ;

Etant donné que l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre paraît mi-juillet et n'est donc pas connu au 1^{er} juillet, les locataires souhaitent modifier l'indice de référence des loyers par celui du 1^{er} trimestre ;

DECIDE

Article 1^{er} :

De réviser le loyer du garage situé « Place des Anciens Combattants », loué à M. COCHET Didier et Mme CLAIN Marie-Josée, le 1^{er} juillet de chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre.

Article 2 :

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Servas, le 18 septembre 2023

Le Maire,
Serge GUERIN

